

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1004**30 septembre 2003****SOMMAIRE**

A&P-ASAP & Partners (Luxembourg) S.A., Luxembourg	48187	Espirito Santo Property S.A., Luxembourg-Kirchberg	48179
A.S.L. Participation S.A., Luxembourg	48180	Farfinance I S.A., Luxembourg	48154
A.S.L. Participation S.A., Luxembourg	48181	Fidicor S.A., Luxembourg	48185
Abzac Luxembourg S.A., Differdange	48188	Garage La Macchina, S.à r.l., Luxembourg	48151
Aekis International S.A., Luxembourg	48164	Garage La Macchina, S.à r.l., Luxembourg	48152
Agit S.A., Luxembourg	48180	Genepar S.A., Luxembourg	48180
Almapa Holding S.A., Luxembourg	48168	Générale Sols Luxembourg S.A., Luxembourg ..	48150
Anpal S.A.H., Luxembourg	48154	Global Air Movement (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	48153
AOL Europe, S.à r.l., Luxembourg	48155	Golden Immobilière S.A., Bascharage	48175
Associated Consulting Engineers (Holdings) S.A., Luxembourg	48186	Golden Immobilière S.A., Bascharage	48175
Atoli S.A., Luxembourg	48183	H.R.O. S.A.H., Luxembourg	48187
Aventus S.A., Bergem	48182	Herka S.A., Mamer	48151
Aventus S.A., Bergem	48182	Hess Collection S.A., Luxembourg	48155
Aventus S.A., Bergem	48182	Hinpal S.A., Luxembourg	48153
Aventus S.A., Bergem	48182	Ingorinvest S.A., Luxembourg	48156
Aventus S.A., Bergem	48182	Ingorinvest S.A., Luxembourg	48156
Balezo, Société Immobilière, S.à r.l., Differdange ..	48191	Innovision Holding S.A., Luxembourg	48176
Black & Decker Luxembourg S.A., Luxembourg ..	48190	22nd Invest S.A., Luxembourg	48146
Ciemme International S.A., Luxembourg-Kirchberg	48173	22nd Invest S.A., Luxembourg	48146
Clareville S.A., Luxembourg	48151	22nd Invest S.A., Luxembourg	48146
Conseils Participations Finance S.A., Pétange ..	48172	Joint Bulk Investors S.A., Luxembourg	48154
Conseils Participations Finance S.A., Pétange ..	48172	Katto Financial Holding S.A., Luxembourg	48184
Conseils Participations Finance S.A., Pétange ..	48172	Kefilux S.A., Luxembourg	48179
D.V. S.A., Luxembourg	48176	Konya S.A.H., Luxembourg	48188
D.V. S.A., Luxembourg	48177	Laman S.A., Luxembourg	48189
D.V. S.A., Luxembourg	48177	Latina Wines S.A., Luxembourg	48150
Danasia S.A., Luxembourg	48173	Mair International S.A., Luxembourg	48185
Daufine Investments S.A., Luxembourg	48191	Medafin S.A., Luxembourg	48188
Deroma Financière S.A., Luxembourg	48187	Melopon S.A., Luxembourg	48181
Destrem Luxembourg S.A., Luxembourg	48179	Miplaka S.A., Luxembourg	48181
Electro-Industrielle, S.à r.l., Luxembourg	48146	Mytilus S.A.H., Luxembourg	48189
Espirito Santo International S.A., Luxembourg-Kirchberg	48174	Nedamo Consolidated S.A., Luxembourg	48150
Espirito Santo International S.A., Luxembourg-Kirchberg	48175	Netsurf Holding S.A., Luxembourg	48192
Espirito Santo Property S.A., Luxembourg-Kirchberg	48178	Nuova Nanni S.A., Luxembourg	48192
		Omni-Logic S.A., Luxembourg	48169
		Operspec S.A., Luxembourg	48185
		Operspec S.A., Luxembourg	48185
		Ostonian Enterprises S.A., Luxembourg	48157

Palatino International S.A., Luxembourg.....	48189	SREI (Ishin), S.à r.l., Luxembourg	48177
Palatino International S.A., Luxembourg.....	48190	Tecfi S.A., Luxembourg	48186
Prada Challenge, S.à r.l., Luxembourg	48184	Tricorp, S.à r.l., Pétange.....	48169
QStar Technologies S.A., Luxembourg	48147	Vetrelli S.A., Luxembourg	48183
Rheinberg S.A., Luxembourg.....	48187	Visavis Editions S.A., Pétange	48152
Rhododendron S.A., Luxembourg.....	48186	Visavis Editions S.A., Pétange	48152
Saint-James Finance S.A., Luxembourg	48147	Wasserheim Anlage S.A., Luxembourg	48163
Sanbiagio S.A., Luxembourg	48184	Wesburn Corporation S.A., Luxembourg	48184
Santarem Holding S.A., Luxembourg	48183	Wesburn Corporation S.A., Luxembourg	48184
Santex/Sperotto Rimar S.A., Luxembourg	48192	Wiljo Lëtzebuerg S.A., Luxembourg.....	48191
So.De.Co.Lux S.A., Luxembourg	48169	Wiljo Reederei I S.A., Luxembourg.....	48186
Société Commerciale pour le Marché Immobilier S.A., Luxembourg.....	48155	Yulcon S.A., Luxembourg.....	48190
Société de Participation Indane S.A., Luxem- bourg.....	48176		

ELECTRO-INDUSTRIELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 51.640.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053905.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

22ND INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 77.834.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2003, réf. LSO-AI00016, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(054108.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

22ND INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 77.834.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2003, réf. LSO-AI00015, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(054107.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

22ND INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 77.834.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2003, réf. LSO-AI00014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(054106.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

QSTAR TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 90.239.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 août 2003 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 8, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05799. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053826.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

SAINT-JAMES FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 95.439.

STATUTS

L'an deux mille trois, le douze août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- MAJENTEL S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2.- CLEVERDAN S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub 1.- et sub 2.- sont toutes deux ici représentées par:

Madame Marie-Line Schul, juriste, avec adresse professionnelle au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

en vertu de deux (2) procurations lui données à Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: SAINT-JAMES FINANCE.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 9 juin de chaque année à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 10. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2003.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société MAJENTEL S.A., prédésignée, mille six cents actions	1.600
2.- La société CLEVERDAN S.A., prédésignée, mille six cents actions	1.600
Total: trois mille deux cents actions	<u>3.200</u>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- BRYCE INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- 2.- KEVIN MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- 3.- Monsieur Oriol Mestre, économiste, demeurant à La Joratienne, CH-1086 Vucherens.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société MARBLEDEAL LIMITED, une société de droit anglais, établie et ayant son siège social à 120 East Road N1 6AA Londres (Royaume-Uni).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Oriol Mestre, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.L. Schul, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 août 2003, vol. 879, fol. 30, case 9. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

Luxembourg, le 2 septembre 2003.

G. Lecuit.

(054079.3/239/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

LATINA WINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 339, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 70.247.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 4 septembre 2003.

Signature.

(053827.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

NEDAMO CONSOLIDATED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 48.051.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 août 2003 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 8, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05801. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053828.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

GENERALE SOLS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 33, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 84.624.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 9 juillet 2003

Il résulte dudit procès-verbal que la société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou celle de l'administrateur-délégué Monsieur Jacques Boes et en toutes circonstances celle de Monsieur Jacques Boes est requise.

Administrateur-Délégué

- Monsieur Jacques Boes, demeurant 28 route d'Echternach à L-1453 Luxembourg.

Administrateurs

- Madame Marguerite Boes, demeurant 28 route d'Echternach à L-1453 Luxembourg.

- Monsieur Félix Boes, demeurant 28 route d'Echternach à L-1453 Luxembourg.

Commissaire aux Comptes

- BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03399. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053909.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

HERKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.055.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02729, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 4 septembre 2003.

Signature.

(053831.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

CLAREVILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 21.027.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(053832.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

GARAGE LA MACCHINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 2, rue des Artisans.
R. C. Luxembourg B 37.074.

L'an deux mille trois, le trente juillet.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Vito Briola, mécanicien, né le 12 mai 1950 à Gienzano (Italie), demeurant à L-3335 Hellange, 2, Cité Bourbiere;

2.- Monsieur Antonio Battaglino, mécanicien, né le 25 mars 1946 à Gienzano (Italie), demeurant à L-4467 Soleuvre, 85, rue de Limpach;

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée GARAGE LA MACCHINA, S.à r.l. avec siège social à L-1141 Luxembourg, 2, rue des Artisans;

inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 37.074;

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Kerschen, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 28 mai 1991, publié au Mémorial C de 1991, page 20.529;

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 novembre 1993, publié au Mémorial C de 1994, page 1.227;

modifiée suivant acte sous seing privé daté du 20 janvier 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 10678;

et modifiée suivant acte sous seing privé daté du 10 décembre 2001, publié au Mémorial C de 2001 page 55099;

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Antonio Battaglino, prédit, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur Vito Briola, ici présent et ce acceptant, quarante-neuf (49) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée GARAGE LA MACCHINA, S.à r.l.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de cent vingt-trois euros quatre-vingt-quinze cents (€ 123,95) par part sociale, montant que Monsieur Antonio Battaglino, prédit, reconnaît par les présentes avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

Deuxième résolution

Suite à la prédite résolution l'article 7.- des statuts est à lire comme suit:

Art. 7. Les cent parts sociales sont souscrites comme suit:

Monsieur Vito Briola, prédit, 100 parts

Troisième et dernière résolution

L'assemblée générale accepte la démission du gérant administratif Monsieur Antonio Battaglino à compter d'aujourd'hui et lui donne décharge.

Est nommé gérant unique:

Monsieur Vito Briola, prédit, qui peut par sa seule signature valablement engager la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale, à environ six cent vingt euros (€ 620,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus de nous notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: V. Briola, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 août 2003, vol. 879, fol. 20, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 7 août 2003.

C. Doerner.

(054195.3/209/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

GARAGE LA MACCHINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 2, rue des Artisans.

R. C. Luxembourg B 37.074.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(054196.3/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

VISAVIS EDITIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 30.611.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 septembre 2003.

Signature.

(053840.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

VISAVIS EDITIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 30.611.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pétange le 20 août 2003

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 2002 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de prélever 2.007,23 EUR sur le bénéfice de l'année 2002 pour être affectée à la constitution de la réserve légale et de reporter 11.740,91 EUR à nouveau et de continuer les activités de la société.

Administrateur-délégué

- Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-3317 Bergem, 31 rue de l'Ecole.

Administrateurs

- Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, demeurant à L-3317 Bergem, 31 rue de l'Ecole.

- PRIMECITE INVEST S.A., L-4735 Pétange, rue J.B. Gillardin 81.

Commissaire aux Comptes

- BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange.

Pétange, le 20 août 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00101. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053841.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

GLOBAL AIR MOVEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.375.000,-.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 84.001.

EXTRAIT

En date du 15 août 2003, COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), L.P., une société ayant son siège social à 6 Front Street, Hamilton, HM11, Bermudes, détenant 59.151 parts sociales de la Société, a transféré 1.167 parts sociales de la Société à Monsieur Göran Carlson, demeurant à Rättarbacken 8, S-13150 Saltsjö-Duvnäs, Suède.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication

GLOBAL AIR MOVEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH06080. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053833.3/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

HINPAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 84.616.

L'an deux mille trois, le premier août.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme HINPAL S.A., avec siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.616, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 425 du 16 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Regina Rocha Melanda, employée privée, demeurant à Dudelange, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Françoise Fouss, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique). L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Gaby Trierweiler, employée privée, demeurant à Leudelange. Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les cinq cents (500) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises agréé, né à Luxembourg, le 29 mai 1954, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Marie Boden, expert-comptable, né à Luxembourg, le 14 juin 1954, demeurant à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à six cent vingt-cinq euros (€ 625,-), sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Rocha Melanda, A-F. Fouss, G. Trierweiler, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 8 août 2003, vol. 427, fol. 45, case 4.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 27 août 2003.

A. Weber.

(054118.3/236/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

ANPAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 15.542.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(053834.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

FARFINANCE I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 77.029.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 30 juin 2003

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Fricke Gerd de sa fonction d'Administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel Administrateur, avec effet au 30 juin 2003, Monsieur Lazzati Luca, demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FARFINANCE I S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053835.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

JOINT BULK INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 38.727.

Le bilan au 31 décembre 2001 et les documents y annexés, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05970, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Signature.

(053839.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

**AOL EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AOL EUROPE S.A., Société Anonyme).**

Capital social: EUR 253.735.525,-.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 73.270.

Extrait des résolutions des associés de AOL EUROPE, S.à r.l. (la Société) prises par écrit le 22 mai 2003

Les associés de la Société ont approuvé le bilan (non consolidé), le compte de pertes et profits et les annexes de l'exercice clos au 30 juin 2001 et ont approuvé le bilan (non consolidé), le compte de pertes et profits et les annexes pour la période du 1^{er} juillet 2001 au 31 décembre 2001.

Les associés de la Société ont décidé de reporter la perte pour l'exercice clos au 30 juin 2001 d'un montant de EUR 48.595.888,94 au prochain exercice et de compenser cette perte par le bénéfice d'un montant de EUR 17.528.157,89 réalisé au cours de la période du 1^{er} juillet 2001 au 31 décembre 2001.

Les associés de la Société ont décidé d'accorder décharge pleine et entière (quitus) aux membres du conseil de gérance (c'est-à-dire du conseil d'administration quand la Société était encore une société anonyme en 2001) et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs au cours de l'exercice clos au 30 juin 2001 ainsi que pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2001.

Pour Extrait et Publication

AOL EUROPE, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00309. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053837.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

SOCIETE COMMERCIALE POUR LE MARCHE IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 48.001.

Le bilan au 31 décembre 1999 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05974, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Signature.

(053842.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

HESS COLLECTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 128, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 65.013.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 juillet 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

Administrateurs de catégorie A

- Monsieur Max Lienhard, chief executive officer, demeurant à Muri en Suisse, Président.
- Monsieur Marius Grossrieder, Betriebsökonom f.H, demeurant à Ittigen, Suisse.

Administrateurs de catégorie B

- Monsieur Luc Hansen, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président.
- Monsieur John Seil, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04518. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053956.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

INGORINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.777.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-huit août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

STEENAKKER B.V., enregistrée sous le numéro 20067714, une société avec siège social à Driivenstraat 1, Breda, Pays-Bas,

ici représentée par Mademoiselle Cindy Reiners, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 août 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme INGORINVEST S.A., R.C. Luxembourg B 60.777, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 21 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 696 du 11 décembre 1997.

Les statuts ont été modifiés par des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 21 juin 2001, et dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 654 du 26 avril 2002.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à quatre cent cinquante-cinq mille cent vingt-huit euros soixante-dix-neuf cents (€ 455.128,79), divisé en trois cent soixante-sept mille cent quatre-vingt-dix-sept (367.197) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société INGORINVEST S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Reiners, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2003, vol. 140S, fol. 41, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2003.

A. Schwachtgen.

(054503.3/230/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

INGORINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.777.

Les comptes de clôture au 30 avril 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2003, vol. 140S, fol. 41, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2003.

A. Schwachtgen.

(054499.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

OSTONIAN ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Place of effective management: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 95.451.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the 1st of August.
Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg City.

There appeared:

1. The company BRUNCASTER LIMITED, with registered offices in Clinch's House, Lord Street, Douglas, Isle of Man, owner of 215,000 shares of the company OSTONIAN ENTERPRISES LIMITED,

here represented by SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, with registered office in Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, itself represented by Mr Carlo Santoiemma and Mr Lorenzo Patrassi, both employees, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on July 31st, 2003.

II. The company MILTON LIMITED, with registered offices in Clinch's House, Lord Street, Douglas, Isle of Man, owner of 215,000 shares of the company OSTONIAN ENTERPRISES LIMITED,

here represented by SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, with registered office in Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, itself represented by Mr Carlo Santoiemma and Mr Lorenzo Patrassi, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal on July 31st, 2003.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with this deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

- that the appearing parties under I and II are the sole shareholders of the Company OSTONIAN ENTERPRISES LIMITED, with registered office at 22, Richmond Hill, Dublin 6, Ireland, Company No. 162334, and the appearing parties represent the total outstanding share capital of such Company,

- that the present meeting of shareholders of OSTONIAN ENTERPRISES LIMITED has the following agenda:

1. Transfer of the principal office (but not registered office for Irish corporate Law purposes) and the place of effective management of the Company from Ireland to Luxembourg;

2. Adoption of new By-laws in order to become a Société Anonyme in accordance with the laws of Luxembourg, and more specifically to have a corporate capital of EUR 493,996.- represented by 398,000 shares without designation of a nominal value;

3. Consequently adaptation, but under the understanding that the Company continues to be regarded under the Law of the Republic of Ireland as a validly incorporated Irish Company, of the Articles of Association of the Company, so as to take them comply with the substantive laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

4. Change of the name of the Company from OSTONIAN ENTERPRISES LIMITED into OSTONIAN ENTREPRISES S.A.;

5. Appointment according to the Articles of Association;

6. Miscellaneous.

Thereupon and on the basis of the resolutions of the Board of Directors dated August 1st 2003, the appearing parties, represented as stated here above, acting in general meeting, decide unanimously:

(i) to transfer the principal office (but not the registered office for Irish corporate law purposes) and the place of effective management of the Company from Ireland to Luxembourg,

(ii) to set the date of effectiveness of the transfer of the principal office (but not the registered office for Irish corporate law purposes) and the place of effective management of the Company from Ireland to Luxembourg as per August 1st 2003, and

(iii) to adopt new By-laws in order to become an S.A. in accordance with the laws of Luxembourg, more specifically to have the corporate capital of EUR 493,996.-, represented by 398,000 shares without designation of a nominal value,

- A certified copy of the minutes of the Board of Directors of the Company dated August 1st, 2003, as well as the interim financial accounts of the company as per June 30th, 2003, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities. Moreover, the operation of transfer of the effective management of the company has been subject to the report of a réviseur d'entreprises, GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., with registered office in Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, that concludes as follows:

Sur base des vérifications effectuées et décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'évaluation de l'actif net de la société OSTONIAN ENTERPRISES LIMITED, transféré à Luxembourg, qui correspond au moins au capital social de la société.

Thereupon, the appearing parties, represented as stated here above, requested the notary to record that:

1. The principal office (but not the registered office for Irish corporate law purposes) and the effective place of management of the Company are transferred from Ireland to Luxembourg, effective August 1st, 2003.

2. The principal office (but not the registered office for Irish corporate law purposes) of the Company is set at 31, boulevard du Prince Henri in L-1724 Luxembourg.

3. The Company shall operate in Luxembourg in the form of a «société anonyme».

4. The following persons have been appointed for one year as members of the board of directors, ending at the annual general meeting to be held in 2004.

- Mr Marco Lagona, born in Milano (I), on April 18, 1972, employee, L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

- Mr Lorenzo Patrassi, born in Padova (I), on April 22, 1972, employee, L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

- Mr Patrick Picco, born in Udine (I), on September 21, 1970, employee, L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

5. The following have been appointed for one year as statutory auditor, ending at the annual general meeting to be held in 2004:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., with registered office in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

6. The share capital of the Company is fixed at EUR 493,996.- (four hundred and ninety-three thousand nine hundred and ninety-six Euros), represented by 398,000 (three hundred and ninety-eight thousand) shares without designation of a par value.

7. The share capital is allotted as follows:

I. BRUNCASTER LIMITED, is the holder of 199,000 shares

II. MILTON LIMITED, is the holder of 199,000 shares

8. The sole shareholders of the Company have proceeded, for the purposes of article 159 of the Luxembourg Company Law of August 10, 1915 as amended, to an adaptation of its Articles of Association, so as to make them comply with the substantive laws of the Grand Duchy of Luxembourg and to change the name of the company from OSTONIAN ENTERPRISES LIMITED into OSTONIAN ENTERPRISES S.A., but under the understanding that the Company continues to be regarded under the laws of Ireland as a validly incorporated Irish company.

Such Articles of Association shall be reproduced hereafter:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of OSTONIAN ENTERPRISES S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Dublin, Ireland.

It has its main office and principal place of business in Luxembourg.

The main office and place of effective management may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office and place of effective management shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office and place of effective management shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The corporation may issue bonds, notes and other debt instruments both in public and private placements, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies.

The corporation may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations as well as any transactions in respect of real estate or moveable property.

In particular, the corporation may use its funds whether borrowed or not for creation, development and control of any enterprise and the grant to companies in which the corporation has a participating interest or which are under the same control as the corporation, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The share capital of the Company is fixed at EUR 493,996.- (four hundred and ninety-three thousand nine hundred and ninety-six Euros), represented by 398,000 (three hundred and ninety-eight thousand) shares without designation of a par value.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders. Such proxy-holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Tuesday of June at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory provision

1. By way of derogation of article 13 of the present articles of association, the Company's current accounting year is to run from January 1st, 2003, to December 31st, 2003.

2. The first annual general meeting of shareholders under Luxembourg Law shall be held in June 2004.

Tax Exemption

It results from the attached documentation, a copy of which shall be countersigned by the proxy-holder of the appearing parties and the notary and which shall remain attached to the present deed to be filed with it at the same time with the registration authorities, that the Company was subject to capital duty (as defined by the EC Directive 69/335 of 17th July, 1969, as amended) in accordance with the laws of Ireland, i.e.:

- OSTONIAN ENTERPRISES LIMITED has been incorporated under Irish laws by deed date July 26, 1990, duly submitted to pro rata capital duty.

For the purpose of registration, it is therefore stated that the transfer of the principal office and effective place of management of OSTONIAN ENTERPRISES LIMITED to Luxembourg under the name OSTONIAN ENTERPRISES S.A. is exempt from capital duty (droit d'apport) according to Article 3, paragraph 2 of the law of 29th December, 1971, «concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement», as amended.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le 1^{er} août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société BRUNCASTER LIMITED, avec siège social au Clinch's House, Lord Street, Douglas, Isle of Man, propriétaire de 215.000 actions de la société OSTONIAN ENTERPRISES LIMITED, ici représentée par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, elle-même représentée par Messieurs Carlo Santoiemma et Lorenzo Patrassi, tous deux employés privés, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 juillet 2003.

1. La société MILTON LIMITED, avec siège social au Clinch's House, Lord Street, Douglas, Isle of Man, propriétaire de 215.000 actions de la société OSTONIAN ENTERPRISES LIMITED,

ici représentée par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, elle-même représentée par Messieurs Carlo Santoiemma et Lorenzo Patrassi, prénommés,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 juillet 2003.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- que les parties comparantes sous I et II sont les actionnaires uniques de la Société OSTONIAN ENTERPRISES LIMITED, avec siège social au 22, Richmond ill, Dublin 6, Irlande, inscrite au registre de commerce irlandais sous le numéro 162.333, et qu'elles représentent l'entièreté du capital social de cette Société;

- que la présente assemblée générale extraordinaire de la société OSTONIAN ENTERPRISES LIMITED a pour ordre du jour:

1. Transfer of the principal office (but not registered office for Irish corporate Law purposes) and the place of effective management of the Company from Ireland to Luxembourg;

2. Adoption of a new By-laws in order to become a Société Anonyme in accordance with the laws of Luxembourg, and more specifically to have a corporate capital of EUR 493.996,- represented by 398.000 shares without designation of a nominal value;

3. Consequently adaptation, but under the understanding that the Company continues to be regarded under the Law of the Republic of Ireland as a validly incorporated Irish Company, of the Articles of Association of the Company, so as to take them comply with the substantive laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

4. Change of the name of the Company from OSTONIAN ENTERPRISES LIMITED into OSTONIAN ENTREPRISES S.A.;

5. Appointment according to the Articles of Association;

6. Miscellaneous.

Sur ce et sur base des résolutions d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société datée du 1^{er} août 2003, les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, réunies en assemblée générale extraordinaire, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

(i) de transférer le principal établissement (et non pas le siège social aux fins du droit irlandais des sociétés) et le siège de direction effective de la Société de l'Irlande vers le Luxembourg,

(ii) de fixer la date de prise d'effet du transfert du principal établissement (et non pas du siège social aux fins du droit irlandais des sociétés) et du siège de direction effective de la Société de l'Irlande vers le Luxembourg au 1^{er} août 2003, et

(iii) d'adopter de nouveaux statuts afin de devenir une S.A. conformément aux lois luxembourgeoises, et plus particulièrement de fixer le capital social à EUR 493.996,- (quatre cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre-vingt-seize Euros), représenté par 398.000 (trois cent quatre-vingt-dix-huit mille) actions sans désignation de valeur nominale.

- Une copie certifiée conforme de l'original du procès-verbal des résolutions du Conseil d'Administration de la Société datée du 1^{er} août 2003, ainsi que les comptes intermédiaires de la Société au 30 juin 2003, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire, resteront annexés au présent acte, ensemble avec les procurations, pour être soumis en même temps aux formalités d'enregistrement. De plus, l'opération de transfert du principal établissement de la société a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises, GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., avec siège social à Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, lequel rapport conclut comme suit:

Sur base des vérifications effectuées et décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'évaluation de l'actif net de la société OSTONIAN ENTERPRISES LIMITED, transféré à Luxembourg, qui correspond au moins au capital social de la société.

Suite à ce qui précède, les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter que:

1. L'établissement principal de la Société (et non pas le siège social aux fins du droit irlandais des sociétés) et le siège de direction effective de la Société sont transférés de l'Irlande vers le Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2003.

2. L'établissement principal de la Société (et non pas le siège social aux fins du droit irlandais des sociétés) est établi au 31, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

3. La Société va opérer à Luxembourg sous la forme d'une «société anonyme».

4. Les personnes suivantes ont été nommées pour une période de un an comme membres du conseil d'administration, expirant lors de l'assemblée générale annuel à tenir en 2004:

- Mr Marco Lagona, né à Milan, le 18 avril 1972, employé privé, L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

- Monsieur Lorenzo Patrassi, né à Padone (I), le 22 avril 1972, employé privé, L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

- Monsieur Patrick Picco, né à Udine (I), le 21 septembre 1970, employé privé, L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

5. La société suivante a été nommée pour une période de un an, expirant lors de l'assemblée générale annuel à tenir en 2004, comme commissaire:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

6. Le capital social de la Société est fixé à EUR 493.996,- (quatre cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre-vingt-seize Euros), représenté par 398.000 (trois cent quatre-vingt-dix-huit mille) actions sans désignation de valeur nominale

7. Le capital social de la Société est réparti comme suit:

I. BRUNCASTER LIMITED est détentrice de	199.000 actions
II. MILTON LIMITED est détentrice de	199.000 actions

8. Les uniques actionnaires de la Société ont procédé, afin de respecter l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, telle que modifiée, à une adaptation de ses statuts de manière à les rendre conformes aux dispositions légales matérielles du Grand-Duché de Luxembourg, et de changer le nom de la Société de OSTONIAN ENTERPRISES LIMITED en OSTONIAN ENTERPRISES S.A., mais étant entendu que la Société continue à être considérée à des fins de droit irlandais comme étant une société valablement constituée en droit irlandais.

Les statuts sont reproduits ci-après:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de OSTONIAN ENTERPRISES S.A.

Art. 2. Le siège statutaire de la société est établi à Dublin, Irlande.

La société a son principal établissement à Luxembourg.

Le siège social effectif et le principal établissement pourront être transférés dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut émettre des emprunts obligataires, reconnaissances et autres actes de créances, au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra notamment employer ses fonds, empruntés ou non, à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse ou qui sont sous son contrôle, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à EUR 493.996,- (quatre cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre-vingt-seize Euros), représenté par 398.000 (trois cent quatre-vingt-dix-huit mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Par dérogation à l'article 13 des présents statuts, l'exercice social en cours commence le 1^{er} janvier 2003 et finira le 31 décembre 2003.
2. La première assemblée générale des actionnaires sous la loi luxembourgeoise se tiendra en juin 2004.

Exemption Fiscale

Il résulte des documents annexés, une copie desquels ayant été contresignées par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire et qui restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités d'enregistrement, que la Société a été soumise aux droits d'enregistrement (comme définis par la directive CEE 69/335 du 17 juillet 1969, telle que modifiée), conformément aux dispositions de la loi irlandaise afférente, à savoir:

- OSTONIAN ENTERPRISES LIMITED a été constituée suivant le droit irlandais par acte daté du 26 juillet 1990, dûment soumis au droit proportionnel d'apport en vigueur en Irlande.

Il est dès lors constaté, pour les besoins de l'enregistrement, que le transfert du principal établissement et le siège de direction effective au Luxembourg de OSTONIAN ENTERPRISES LIMITED sous la dénomination OSTONIAN ENTERPRISES S.A. est exempté du droit d'apport selon l'Article 3, paragraphe 2 de la loi du 29 décembre 1971 «concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement», telle que modifiée.

Le présent acte a été passé à Luxembourg, au jour spécifié au début du présent acte.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, certifie à la demande des parties comparantes que le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la traduction française, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: C. Santoiemma, L. Patrassi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, vol. 18CS, fol. 42, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

J. Delvaux.

(054394.3/208/402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

WASSERHEIM ANLAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 61.668.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 25 août 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société WASSERHEIM ANLAGE S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001:

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2001:

MANACOR (Luxembourg) S.A.

MUTUA (Luxembourg) S.A.

FIDES (Luxembourg) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2001:

MANACOR (Luxembourg) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2001:

KPMG AUDIT

2) Election des nouveaux administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle:

MANACOR (Luxembourg) S.A.

MUTUA (Luxembourg) S.A.

FIDES (Luxembourg) S.A.

Le conseil d'administration a élu MANACOR (Luxembourg) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Election de KPMG AUDIT en tant que Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

3) La perte qui s'élève à EUR 2.410,77 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WASSERHEIM ANLAGE S.A.

MANACOR (Luxembourg) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00415. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053890.3/683/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

AEKIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 95.453.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le onze août.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Ont comparu:

1.- ESKER INTERNATIONAL S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 86.469, représentée aux fins des présentes par Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à Sandweiler, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, en date du 5 août 2003.

2.- Monsieur Giampaolo Henauer, conseiller fiscal, demeurant à CH-6864 Arzo (Suisse), représenté aux fins des présentes par Monsieur Pierre Mestdagh prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Arzo (Suisse), en date du 5 août 2003. Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre elles:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de AEKIS INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, l'acquisition, l'exploitation et la vente de technologies, know-how, brevets, marques, licences et produits, en particulier dans le secteur chimique, pharmaceutique, para-pharmaceutique, vétérinaire et secteurs similaires, liées directement ou indirectement à son objet social tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros), représenté par 5.000 (cinq mille) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Toutes les actions seront au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros) à EUR 1.000.000,- (un million d'Euros), le cas échéant par l'émission de 5.000 (cinq mille) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 4. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ci-après.

Art. 5. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non ouvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires);
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividendes en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissées, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide;

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant, option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur le capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société («Avoirs Nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites seront considérées comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 8. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature conjointe de deux administrateurs. Pour le cas où l'assemblée générale décide d'établir différentes catégories d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 10. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III.- Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 12. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV.- Exercice social, Dissolution

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V.- Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- ESKER INTERNATIONAL S.A., prédésignée, quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	4.999
2.- Monsieur Giampaolo Henauer, prénommé, une action	1
Total: cinq mille actions	5.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de sept mille quatre cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

- 1.- Monsieur Giampaolo Henauer, conseiller fiscal, demeurant à CH-6864 Arzo (Suisse).
- 2.- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à L-5254 Sandweiler, 19, rue Batty Weber.
- 3.- Monsieur Serge Krancenblum, M.B.A., demeurant à L-1452 Luxembourg, 40, rue Tony Neuman.

L'assemblée décide de répartir les mandats d'administrateurs de la manière suivante:

Catégorie A:

Monsieur Giampaolo Henauer, prénommé.

Catégorie B:

Monsieur Pierre Mestdagh, prénommé.

Monsieur Serge Krancenblum, prénommé.

Quatrième résolution

Est nommé commissaire:

Monsieur Peter Bucheli, consultant, demeurant à CH-6331 Hünenberg (Suisse), Langholzstrasse, 26, Postfach 6.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2009.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: P. Mestdagh, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, vol. 18CS, fol. 46, case 1. – Reçu 5.000 euros.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2003.

M. Thyès-Walch.

(054399.3/233/276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

ALMAPA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 78.634.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 20 août 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société ALMAPA HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2002:

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2002:

MANACOR (Luxembourg) S.A., MUTUA (Luxembourg) S.A., FIDES (Luxembourg) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2002:

MANACOR (Luxembourg) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2002:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 20 août 2003:

MANACOR (Luxembourg) S.A., MUTUA (Luxembourg) S.A., FIDES (Luxembourg) S.A.

Le conseil d'administration a élu MANACOR (Luxembourg) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires pour une durée de 6 ans.

3) Election de EURAUDIT, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes.

4) Le mandat du commissaire aux comptes expirera à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2002.

5) Du profit qui s'élève à EUR 168.469,45 un montant de EUR 8.423,47 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALMAPA HOLDING S.A.

MANACOR (Luxembourg) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00416. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053892.3/683/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

TRICORP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4701 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 48.926.

Le bilan au 16 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 septembre 2003. Signature.
(053843.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

**SO.DE.CO.LUX S.A., Société Anonyme,
(anc. BLACKBULL S.A.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 73.685.

Le bilan au 31 décembre 2002 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05968, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003. Signature.
(053844.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

OMNI-LOGIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 95.454.

STATUTS

L'an deux mille trois, le huit août.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

I) La société anonyme PARGESTION S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 80.706, ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Serge Atlan, administrateur de société, demeurant à L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg en date du 31 juillet 2003.

II) La société anonyme EURODOM S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 80.684, ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Serge Atlan, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg en date du 31 juillet 2003.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de OMNI-LOGIC S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société aura pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, notamment en empruntant avec ou sans garanties et en toutes monnaies, y compris par voie d'émission publique d'obligations, dans le respect des conditions légales, ainsi que toutes opérations pouvant s'y rapporter directement ou indirectement ou pouvant en favoriser le développement.

La société aura également pour objet le conseil, l'import et l'export de marchandises dans le domaine de l'informatique, ainsi que l'étude de marchés et le marketing.

Art. 5. Le capital social est fixé trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-) chacune, entièrement libérées par des apports en espèces.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-huit, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille trois et par dérogation à l'article quinze, la première assemblée annuelle se tiendra en deux mille quatre.

Souscription

Les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme PARGESTION S.A., prédésignée, cinq cents actions	500
2.- La société anonyme EURODOM S.A., prédésignée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, représentant la contre-valeur de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément, par la production d'un certificat bancaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant au moins approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, sont évalués sans préjudice à la somme de mille six cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

- la société anonyme PARGESTION S.A., prédésignée;
- la société anonyme EURODOM S.A., prédésignée;
- Monsieur Serge Atlan, prénommé.

Les mandats des administrateurs seront exercés à titre gratuit.

2. L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

la société anonyme FIDUCIAIRE MONTEREY INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

3. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

4. Le siège de la société est fixé au 39, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

5. L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société à l'un de ses membres.

Réunion du Conseil d'Administration

Et à l'instant s'est réuni le conseil d'administration des membres présents ou représentés.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de déléguer la gestion journalière de la société à la société anonyme PAR-GESTION S.A., prédésignée, avec pouvoir de signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Atlan, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, vol. 18CS, fol. 45, case 12. – Reçu 310 euros.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2003.

M. Thyes-Walch.

(054405.3/233/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2003.

CONSEILS PARTICIPATIONS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4701 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 64.253.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 septembre 2003.

Signature.

(053847.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

CONSEILS PARTICIPATIONS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4701 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 64.253.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 septembre 2003.

Signature.

(053850.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

CONSEILS PARTICIPATIONS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 64.253.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pétange le 28 août 2003

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 2001 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter la perte à nouveau et de continuer les activités de la société.

Les comptes au 31 décembre 2002 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter le bénéfice à nouveau et de continuer les activités de la société.

Administrateur-délégué:

- Monsieur Pascal Wagner, comptable, L-4735 Pétange, 81 rue Jean-Baptiste Gillardin.

Administrateurs:

- Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, L-4735 Pétange, 81 rue Jean-Baptiste Gillardin.

- PRIMECITE INVEST S.A., sise 81, rue Jean-Baptiste Gillardin.

Commissaire aux Comptes:

- BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., L-4735 Pétange, 81 rue Jean-Baptiste Gillardin.

Pétange, le 28 août 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00095. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053865.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

CIEMME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 58.933.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-sept août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CIEMME FINANZIARIA S.p.A., une société avec siège social au 9, Via Paolo Costa, Bologne, Italie, ici représentée par Monsieur Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bologne, le 26 juin 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme CIEMME INTERNATIONAL S.A., R.C. Luxembourg B 58.933, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 402 du 25 juillet 1997.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire, en date du 30 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 91 du 27 janvier 2000.

- Le capital social est actuellement fixé à deux cent soixante mille (260.000,-) euros (EUR), divisé en deux mille six cents (2.600) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions nominatifs numéros 3 et 4 lesquels ont immédiatement été lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société CIEMME INTERNATIONAL S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. Muller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2003, vol. 140S, fol. 40, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2003.

A. Schwachtgen.

(054512.3/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

DANASIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 65.471.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(053871.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

ESPIRITO SANTO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. ESPIRITO SANTO INTERNATIONAL HOLDING S.A.).
 Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
 R. C. Luxembourg B 13.091.

L'an deux mille trois, le vingt-sept août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ESPIRITO SANTO INTERNATIONAL HOLDING S.A., R.C. Luxembourg B 13.091, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juin 1975, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 171 du 16 septembre 1975.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1197 du 19 décembre 2001

La séance est ouverte à midi quarante-cinq sous la présidence de Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Marie Charlier, corporate executive, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Véronique Guebels, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Que la présente assemblée générale a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 810 du 4 août 2003 et Numéro 837 du 14 août 2003, ainsi qu'au Letzeburger Journal des 2/3 août et 14 août.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en ESPIRITO SANTO INTERNATIONAL S.A. et ce avec effet au 31 juillet 2003.

2. Changement de l'objet social de la Société de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable et ce avec effet au 31 juillet 2003.

3. Modification afférente des articles 1 et 2 des statuts.

4. Démission du commissaire aux comptes actuel Monsieur Mario Augusto Fernandes Cardoso et nomination en son remplacement de Monsieur Francisco Machado da Cruz et ce avec effet au 31 juillet 2003.

5. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les 26.040.000 actions d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune, représentant l'intégralité du capital social de EUR 260.400.000,-, 14.215.676 actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée de ESPIRITO SANTO INTERNATIONAL HOLDING S.A. en ESPIRITO SANTO INTERNATIONAL S.A. et ce avec effet au 31 juillet 2003.

En conséquence l'article 1, alinéa 1^{er} des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. 1^{er} alinéa. Il existe une société anonyme sous la dénomination de ESPIRITO SANTO INTERNATIONAL S.A.»

Deuxième résolution

L'objet social de la Société est changé de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable et ce avec effet au 31 juillet 2003.

En conséquence l'article 2 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

Troisième résolution

La démission du commissaire aux comptes actuel Monsieur Mario Augusto Fernandes Cardoso est acceptée et, par vote spécial, décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 juillet 2003.

Est nommé en son remplacement avec effet à partir du 1^{er} août 2003 Monsieur Francisco Machado da Cruz, économiste, né le 20 août 1958 à Luanda, Angola, avec adresse professionnelle au 35, avenue Montchoisi, CH-1006 Lausanne, Suisse.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à treize heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, A-M. Charlier, V. Guebels, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2003, vol. 140S, fol. 39, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2003.

A. Schwachtgen.

(054464.3/230/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

ESPIRITO SANTO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 13.091.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1089 du 27 août 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(054466.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

GOLDEN IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 119, avenue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 64.777.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 septembre 2003.

Signature.

(053852.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

GOLDEN IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 119, avenue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 64.777.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Bascharage le 20 août 2003

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 2002 ont été adoptés.

L'assemblée décide de reporter le bénéfice à nouveau et de continuer les activités de la société.

Administrateur-Délégué

- Monsieur Renato Oliboni, employé, demeurant à L-3317 Bergem, 46 rue de la Forêt.

Administrateurs

- Madame Nathalie Oliboni-Forotti, employée, demeurant à L-3317 Bergem, 46 rue de la Forêt.

- Madame Marie Oliboni-Wenzel, demeurant à L-Esch-sur-Alzette, 44 rue Victor Hugo.

Commissaire aux Comptes

- BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange.

Bascharage, le 20 août 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00105. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053854.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

SOCIETE DE PARTICIPATION INDANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 48.148.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 août 2003 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 8, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05803. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053845.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

INNOVISION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 25.986.

Le bilan au 31 décembre 2001 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05964, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Signature.

(053846.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

D.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.682.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-huit août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

I.E.D.I. S.A., R.C. Luxembourg B 74.928, une société avec siège social au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ici représentée par Mademoiselle Cindy Reiners, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 août 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme D.V. S.A., R.C. Luxembourg B 74.682, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 291 du 18 avril 2000.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à cinquante mille euros (€ 50.000,-), divisé en deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société. A cet effet, elle approuve les bilan et compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002, les rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes respectifs, ainsi que l'état financier de clôture au 30 avril 2003, ce dernier tenant lieu de comptes de liquidation.

- La comparante affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société D.V. S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Reiners, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2003, vol. 140S, fol. 41, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2003.

A. Schwachtgen.

(054475.3/230/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

D.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2003, vol. 140S, fol. 41, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2003.

A. Schwachtgen.

(054468.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

D.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.682.

Les comptes de clôture au 30 avril 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2003, vol. 140S, fol. 41, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2003.

A. Schwachtgen.

(054473.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

SREI (ISHIN), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 78.946.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire
de l'Associé Unique qui s'est tenue le 30 juillet 2003*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique de SREI (ISHIN), S.à r.l. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2002;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;

- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

- Perte à reporter 52.755,25 EUR

- d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2002;

- de nommer comme gérants de la société, leur mandat débutant au 30 juillet 2003:

- Daniel Felsenthal, Herengracht 206-216, NL-1016 BS, Amsterdam, the Netherlands

- Catherine van Zeveren, 83 Pall Mall, London SW1Y 5ES, United Kingdom

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., 9, Rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 août 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05471. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054020.3/710/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

**ESPIRITO SANTO PROPERTY S.A., Société Anonyme,
(anc. ESPIRITO SANTO PROPERTY HOLDING S.A.).**
Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 37.551.

L'an mille trois, le vingt-sept août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ESPIRITO SANTO PROPERTY HOLDING S.A., R.C. Luxembourg B 37.551, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 28 du 27 janvier 1992.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 948 du 10 décembre 1999.

La séance est ouverte à treize heures sous la présidence de Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Marie Charlier, corporate executive, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Véronique Guebels, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les dix millions cinq cent mille (10.500.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune constituant l'intégralité du capital social de cent cinq millions (105.000.000,-) d'euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en ESPIRITO SANTO PROPERTY S.A. et ce avec effet au 31 juillet 2003.

2. Changement de l'objet social de la Société de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable et ce avec effet au 31 juillet 2003.

3. Modification afférente des articles 1, 2 et 15 des statuts.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée de ESPIRITO SANTO PROPERTY HOLDING S.A. en ESPIRITO SANTO PROPERTY S.A. et ce avec effet au 31 juillet 2003.

En conséquence l'article 1, alinéa 1^{er} des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. 1^{er} alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ESPIRITO SANTO PROPERTY S.A.»

Deuxième résolution

L'objet social de la Société est changé de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable et ce avec effet au 31 juillet 2003.

En conséquence l'article 2 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

Troisième résolution

Suite aux deux résolutions qui précèdent, l'article 15 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 15.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à treize heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, A-M. Charlier, V. Guebels, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2003, vol. 140S, fol. 39, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2003.

A. Schwachtgen.

(054478.3/230/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

**ESPIRITO SANTO PROPERTY S.A., Société Anonyme,
(anc. ESPIRITO SANTO PROPERTY HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 37.551.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1090 du 27 août 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(054479.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

KEFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 51.217.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 août 2003 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 8, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05805. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053849.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

DESTREM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 9.250.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2003

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Monsieur Jean-Paul Min, Président et Administrateur-délégué
- Monsieur Claude Crinon, Membre
- Monsieur Lionel Labe, Administrateur-délégué
- Monsieur Nicolas Min, Membre

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 20 juin 2003

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- PricewaterhouseCoopers

Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05665. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053918.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

GENEPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 34.198.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 août 2003 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 8, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05806. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053853.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

AGIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 53.383.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 août 2003 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 8, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05807. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053857.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

A.S.L. PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 81.989.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-huit août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

I.E.D.I. S.A., R.C. Luxembourg B 74.928, une société avec siège social au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ici représentée par Mademoiselle Cindy Reiners, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 août 2003,

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme A.S.L. PARTICIPATION S.A., R.C. Luxembourg B 81.989, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1073 du 27 novembre 2001.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à cinquante mille euros (€ 50.000,-), divisé en deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé

ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société A.S.L. PARTICIPATION S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Reiners, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2003, vol. 140S, fol. 41, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2003.

A. Schwachtgen.

(054509.3/230/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

A.S.L. PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.989.

Les comptes de clôture au 30 avril 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2003, vol. 140S, fol. 41, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2003.

A. Schwachtgen.

(054506.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

MIPLAKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 54.220.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 août 2003 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 8, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05810. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053859.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

MELOPON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 54.219.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 août 2003 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 8, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05812. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053864.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

AVENTUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 67.335.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 septembre 2003.

Signature.

(053855.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

AVENTUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 67.335.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00092, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 septembre 2003.

Signature.

(053858.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

AVENTUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 67.335.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00091, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 septembre 2003.

Signature.

(053862.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

AVENTUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 67.335.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4 septembre 2003.

Signature.

(053861.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

AVENTUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 67.335.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Bergem le 17 juin 2003

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant des exercices de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 1998, 1999, 2000 et 2001 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter la perte de l'année 1998 à nouveau et de continuer les activités de la société.

L'assemblée a décidé de reporter la perte de l'année 1999 à nouveau et de continuer les activités de la société.

L'assemblée a décidé de reporter le bénéfice de l'année 2000 à nouveau et de continuer les activités de la société.

L'assemblée a décidé de reporter le bénéfice de l'année 2001 à nouveau et de continuer les activités de la société.

L'assemblée a décidé de nommer la société BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A. en tant que nouveau commissaire aux comptes.

Administrateur-délégué

Monsieur Dominique Juncker, dentiste
demeurant 13, rue de Bevange à F-57270 Richemont.

Administrateurs

Monsieur Jürgen Thelen, gérant de société
demeurant 70, rue de la Gare à F-57190 Florange

Monsieur Jean-Pierre Fischer, opérateur
demeurant 55, boucles Taillis à F-57100 Thionville

Commissaire aux comptes

BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A.
81, rue J.B. Gillardin L-4735 Pétange.

Pétange, le 17 juin 2003.

Pour la société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00087. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053869.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

ATOLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 84.805.

—
Le bilan au 31 décembre 2002 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05945, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Signature.

(053860.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

VETRELLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 49.987.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juillet 2003 que:

- Le siège de la société a été transféré du 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg au 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05949. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053863.3/317/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

SANTAREM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 42.045.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 31 juillet 2003, que:

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg.

- Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange, (L).

- Monsieur René Schmitter, licencié en sciences commerciales, demeurant à Dudelange (L).

Est réélu Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00449. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053874.3/802/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

SANBIAGIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 51.909.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 août 2003 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 8, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05816. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053867.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

WESBURN CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 84.219.

Le bilan au 31 décembre 2001 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05976, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Signature.

(053868.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

WESBURN CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 84.219.

Le bilan au 31 décembre 2002 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05977, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

Signature.

(053866.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

PRADA CHALLENGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 74.150.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2003.

Signature.

(053873.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

KATTO FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 36.223.

Le bilan 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2003.

KATTO FINANCIAL HOLDING S.A.

Signature

(053939.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

FIDICOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 44.324.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 août 2003 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 8, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053870.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

MAIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 58.096.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 août 2003 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 8, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05819. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053872.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

OPERSPEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 39.314.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2003, réf. LSO-AI01115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(054504.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

OPERSPEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 39.314.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2003, réf. LSO-AI01130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2003.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(054500.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2003.

TECFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 58.099.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 août 2003 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 8, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05821. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053875.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

RHODODENDRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 13.173.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 juillet 2003, que:

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg.

- Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange, (L).

- Monsieur René Schmitter, licencié en sciences commerciales, demeurant à Dudelange (L).

Est réélu Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00454. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053876.3/802/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

ASSOCIATED CONSULTING ENGINEERS (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 14.171.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 4 septembre 2003.

J. Elvinger.

(053880.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

WILJO REEDEREI I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 76.033.

Société anonyme constituée suivant acte notarié en date du 16 mai 2000,
publié au Mémorial C n° 696 du 27 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2002 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05602, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILJO REEDEREI I S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(053938.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

DEROMA FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 60.811.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 août 2003 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 8, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05823. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053877.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

RHEINBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 63.574.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 août 2003 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 8, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05825. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053879.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

A&P-ASAP & PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 63.657.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 août 2003 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 8, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05828. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053883.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

H.R.O., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.630.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Signature.

(053885.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

MEDAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 42.957.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 18 août 2003, que:

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg.
- Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange, (L).
- Monsieur René Schmitter, licencié en sciences commerciales, demeurant à Dudelange (L).

Est réélu Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053878.3/802/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

ABZAC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Z.I. Haneboesch.
R. C. Luxembourg B 29.267.

Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 14 juin 2003 à Paris

Les actionnaires représentés désignent le bureau suivant:

- Président: M. Jean-Louis d'Anglade
- Secrétaire: M. Pierre-Michel d'Anglade
- Assesseurs: M. Christophe Bour
- Assesseurs: M. Guillaume d'Anglade

Après discussion, l'Assemblée a approuvé, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Les comptes annuels de l'exercice 2002 sont approuvés tels qu'arrêtés au 31 décembre 2002
- 2) Comme proposé par le Conseil, les résultats de l'exercice sont affectés comme suit:

- Bénéfice de l'exercice 2002	537.200,34 EUR
- Réserve au fonds spécial d'impôt sur la Fortune .	50.000,00 EUR
- Dividendes	250.000,00 EUR
- Résultats reportés	237.200,34 EUR

3) Décharge est donnée à l'Administrateur Délégué, au Président du Conseil d'Administration, aux Administrateurs, ainsi qu'au réviseur pour l'exercice de leurs mandats

4) L'assemblée a constaté la cession des 25% détenus par LUXCORE dans le capital à ABZAC S.A. en date du 4 janvier 2003, cette opération ayant bien été portée au registre des actionnaires.

5) L'Assemblée Générale approuve la création d'une filiale commune ABZAC LUXEMBOURG et LUXCORE destinée à la commercialiser et produire des emballages autres que les produits commercialisés par ABZAC.

L'Administrateur Délégué est chargé de la création de cette société, la répartition du capital étant soumise au Président pour approbation.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2003, réf. LSO-AG07974. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053881.2//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

KONYA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 36.783.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, réf. LSO-AI00074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Signature.

(053889.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

MYTILUS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 33.617.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 6 août 2003, que:
Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2008:
- Monsieur Henrik Kuningas, résident à SF-00250 Helsinki, Tavaststjernagatan, 15.
- Madame Natalie Kuningas, résidente à SF-00250 Helsinki, Tavaststjernagatan, 15.
- Monsieur Tapio Juhani Makinen, résident à SF-00570 Helsinki, Lillängsvägen 6B.
Est réélue Commissaire aux Comptes, pour la même période:
- FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., ayant son siège social au 25, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00426. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053882.3/802/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

LAMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 65.291.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 août 2003 que:
- Le siège social de la société a été transféré du 8, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05831. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053884.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

PALATINO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.242.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 juillet 2003

Sont nommés administrateurs pour une durée de 6 ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

Signataire catégorie A:

- Monsieur Silvano Franconetti, administrateur de sociétés, demeurant à Rome.

Signataires catégorie B:

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH06065. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053932.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

YULCON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 66.987.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 août 2003 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 8, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05833. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053886.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

BLACK & DECKER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 37.711.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 27 août 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société BLACK & DECKER LUXEMBOURG S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 31 décembre 1999:

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1999:

MANACOR (Luxembourg) S.A.

MUTUA (Luxembourg) S.A.

FIDES (Luxembourg) S.A.

M. Willy van Gorp

M. Dennis Adams

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1999:

ERNST & YOUNG

2) Election des nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 27 août 2003:

MANACOR (Luxembourg) S.A.

MUTUA (Luxembourg) S.A.

FIDES (Luxembourg) S.A.

M. Willy van Gorp

M. Dennis Adams

Election de ERNST & YOUNG en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 27 août 2003.

4) Etant donné que le profit est de USD 0,-, aucune décision n'a été prise sur le résultat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLACK & DECKER LUXEMBOURG S.A.

MANACOR (Luxembourg) S.A. / MUTUA (Luxembourg) S.A.

Administrateur / Administrateur

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00413. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053887.3/683/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

PALATINO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.242.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH06066, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2003.

Signature.

(053891.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

BALEZO, SOCIETE IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 65, rue Emile Mark.
R. C. Luxembourg B 10.926.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2003, réf. LSO-AI00745, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Signature.

(053893.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

DAUFINE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 68.413.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 25 août 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société DAUFINE INVESTMENTS S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2001:

MANACOR (Luxembourg) S.A.

MUTUA (Luxembourg) S.A.

FIDES (Luxembourg) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2001:

MANACOR (Luxembourg) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2001:

Monsieur Alphonse Mangen

2) Election des nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 25 août 2003:

MANACOR (Luxembourg) S.A.

MUTUA (Luxembourg) S.A.

FIDES (Luxembourg) S.A.

Le conseil d'administration a élu MANACOR (Luxembourg) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires pour une durée de 6 ans.

Election de Monsieur Alphonse Mangen en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 25 août 2003.

3) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 100% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.

4) La perte qui s'élève à USD 327.920,79 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAUFINE INVESTMENTS S.A.

MANACOR (Luxembourg) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2003, réf. LSO-AI00418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053894.3/683/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

WILJO LETZEBUERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 76.032.

Société anonyme constituée suivant acte notarié en date du 16 mai 2000,
publié au Mémorial C n° 694 du 26 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2002 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05603, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILJO LETZEBUERG S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(053942.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

NUOVA NANNI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 73.404.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 août 2003 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 8, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05835. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053899.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

NETSURF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 72.808.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 août 2003 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 8, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05837. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053902.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.

SANTEX/SPEROTTO RIMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 74.564.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 août 2003 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 8, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2003, réf. LSO-AH05838. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053906.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2003.
